

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
VERVINS
PALAIS DE JUSTICE
02140 VERVINS
Téléphone : 03.23.98.17.56
Télécopie : 03.23.98.12.59

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! S.A.R.L.
! A.C.M.T.
! LE PONT DE PIERRE
!
!
! 02140 FONTAINE LES VERVINS

!
!
!
!
!
!

! S.A.R.L.
! A.C.M.T.
! LE PONT DE PIERRE
!
!
! 02140 FONTAINE LES VERVINS

!
!
!
!
!
!

Numéro RCS : VERVINS B 325 544 187

<490/1983B00002>

! Pièces déposées le 05/11/2002

Numéro : 2200326

! RAPPORT CR/CPTES TRANSFORM.STE 04/11/2002

tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.1980 - 5 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

Toute reproduction ou présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU ORCRESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

BRAILLON MARCEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE REIMS

SARL A.C.M.T

Société à Responsabilité limitée au Capital de 160 000€
Siège social : Le Pont de Pierre
02140 FONTAINE LES VEVINS
RCS VEVINS B 325 544 187

**Rapport du Commissaire
à la transformation**

Centre d'Affaires Colbert

34, rue des Moulins

51100 - REIMS

☎ 03.26.49.05.00 - 📠 03.26.49.04.94

SARL A.C.M.T

Société à Responsabilité limitée au Capital de 160 000 €
Siège social : Le Pont de Pierre
02140 FONTAINE LES VERVINS

RCS VERVINS B 325 544 187

Rapport du Commissaire à la transformation

A l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2002

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce en date du 30 octobre 2002, et en application de l'article 223-43 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse sur la situation de la société est la suivante.

Le bilan établi au 31 décembre 2001 fait ressortir :

A l'actif

- Un ensemble d'actif immobilisé pour une valeur nette comptable de 1 394 383 euros essentiellement composé d'installations techniques, matériels et outillages industriels.
- différents éléments d'actif circulant :
 - o pour 1 383 026 euros de créances clients après provision pour dépréciation des comptes clients.
 - o pour 3 800 551 euros de valeurs mobilières de placement

Au passif

- les capitaux propres pour 4 851 989 euros. Ce poste a subi de profondes modifications par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 juin 2001. En effet le capital social, s'élevant à 500 000 francs, a été successivement :
 - o augmenté par prélèvement sur les réserves contractuelles ou statutaires d'un montant de 549 531,20 francs,
 - o converti en euros,soit, à l'issue de ces opérations, un capital, de 1 60 000 euros divisé en 5 000 parts de 32 euros chacune et les capitaux propres portés à 4 851 989 euros.
- un ensemble de dettes, dont dettes fournisseurs, pour 1 426 249 euros.

L'écart positif entre les capitaux propres ainsi modifiés et le montant du capital social s'élève à 4 691 989 euros contre, en date du 31 décembre 2000, un écart positif de 4 680 639 euros.

Conclusion

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier eu égard à la continuité de l'exploitation.

Fait à Reims, le 4 novembre 2002.

Le Commissaire à la transformation


Marcel BRAILLON